

## Vote du « 49-3 »

### La FEHAP alerte sur la nécessité de pallier les surcoûts liés à l'inflation et réaffirme sa volonté de voir les oubliés du Ségur obtenir les revalorisations salariales qu'ils méritent

**Paris, le 19 octobre 2022** – A la suite du Conseil des ministres de ce jour, Olivier Véran, porte-parole du gouvernement, a annoncé que la procédure prévue à l'alinéa 3 de l'article 49 de la Constitution, dit « 49-3 », pourra être enclenchée sur le projet de loi de finances pour 2023 (PLF) et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 (PLFSS). La FEHAP prend acte de cette décision mais s'interroge sur les textes qui seront proposés par le gouvernement au terme de cette procédure.

Dans le cadre des discussions budgétaires, la FEHAP est particulièrement soucieuse de la juste prise en compte de l'inflation. L'inflation pour 2022 est évaluée à 6% alors que les budgets des établissements et services ont augmenté d'à peine 1%. L'inflation touche les établissements sur leurs dépenses d'énergie (+36% en moyenne), mais également sur l'alimentation, les transports, la blanchisserie, etc. Le coût de l'inflation a été évalué à 2.5€ par jour et par personne accompagnée. Voir l'infographie ici : <https://bit.ly/3Tg4fqJ>

La FEHAP défend l'équité de traitement entre les salariés des différents secteurs de la santé. 200 000 salariés du secteur privé solidaire ne bénéficient pas de la revalorisation de 183€ nets qui a été accordée à l'occasion de la conférence des métiers du 18 février dernier, soit près d'un tiers des salariés de la branche de l'action sanitaire, médico-sociale et sociale. Les différences de rémunération créent d'importantes tensions RH au sein des établissements privé solidaire.

Face aux enjeux environnementaux, la FEHAP propose de renforcer les incitations pour les établissements à se mobiliser en faveur de l'environnement à travers une réduction du taux TVA applicable aux établissements réalisant des travaux de rénovation énergétique. Cette mesure permettrait également aux établissements de réduire leurs factures énergétiques, dans un contexte de forte hausse des prix.

#### A propos de la FEHAP

La FEHAP, présente depuis 1936 dans l'ensemble des champs de la protection sociale, rassemble plus de 5 500 adhérents, œuvrant au sein de plus de 1500 organismes gestionnaires. Ces associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire, de prévoyance ... emploient près de 270 000 salariés, soit près de 12% des emplois salariés de l'ESS. Sa souplesse alliant gestion privée et service public place ses établissements et services à la pointe de l'innovation et de la recherche. Sa gouvernance, issue de la société civile, est désintéressée. Ainsi, tous les résultats sont réinvestis au sein des structures au profit des personnes accueillies et soignées. [www.fehap.fr](http://www.fehap.fr)

#### **Contact presse**

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles – [maryse.dewever@fehap.fr](mailto:maryse.dewever@fehap.fr)  
06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30